
**DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
DES PROJETS TERRESTRES**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet de parc éolien de la Côte-de-Beaupré
sur le territoire non organisé de Lac-Jacques-Cartier
par Éoliennes Côte-de-Beaupré S.E.C.**

Dossier 3211-12-190

Le 31 juillet 2013

**Développement durable,
Environnement,
Faune et Parcs**

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de parc éolien de la Côte-de-Beaupré par Éoliennes Côte-de-Beaupré S.E.C. répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2011-07-26	Réception de l'avis de projet
2011-07-29	Délivrance de la directive
2012-08-30	Réception de l'étude d'impact
2012-12-10	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur
2013-03-22	Réception du Rapport complémentaire 1
2013-05-24	Transmission d'une deuxième série de questions et commentaires
2013-07-15	Réception du Rapport complémentaire 2

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet de Éoliennes Côte-de-Beaupré S.E.C. consiste à construire un parc éolien d'une puissance de 25 MW, comprenant 11 éoliennes Enercon (E-82 ou E-92) d'une puissance unitaire de 2 ou de 2,3 MW; l'initiateur détaille ces scénarios dans l'étude d'impact, à l'examen actuellement par le turbinier. Ce projet a été retenu par Hydro-Québec Distribution dans le cadre de l'appel d'offres A/O 2009-02 lancé le 30 avril 2009 pour 250 MW d'énergie éolienne d'origine communautaire sur le territoire du Québec.

Le projet comprend, en plus des onze éoliennes, des chemins d'accès ainsi qu'un réseau collecteur (réseau électrique) majoritairement souterrain. L'électricité produite sera acheminée à un poste de raccordement élévateur de tension 34,5 kV-315 kV situé dans le secteur des parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré 2 et 3, et qui est déjà construit.

Selon l'étude d'impact, les principaux enjeux environnementaux identifiés dans le cadre du projet concernent les activités de chasse et de pêche, la migration des oiseaux et des chauves-souris, l'habitat de la Grive de Bicknell (espèce à statut précaire), le transport des pièces d'équipement, les cours d'eau et le paysage. Il est à noter que l'initiateur a tenu plusieurs consultations avec la population (municipalités, MRC, clubs de chasse et pêche et autres intervenants) au cours des dernières années dans le cadre des projets précédents Seigneurie de Beaupré 2 et 3 ainsi que Seigneurie de Beaupré 4. Les impacts environnementaux du projet à l'étude, diverses considérations techniques, l'échéancier ainsi que ses coûts et retombées économiques locales et régionales ont été portés à leur attention à l'occasion de nouvelles consultations.

Le coût global du projet est estimé à 70 M\$. La mise en service du parc est prévue pour le mois de décembre 2015.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres en collaboration avec les unités administratives concernées du MDDEFP, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;
- la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère;
- la Direction générale de la protection de la faune;
- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère des Ressources naturelles;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère des Transports;
- le Secrétariat aux affaires autochtones;
- le ministère des Services gouvernementaux;
- Environnement Canada.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- ÉOLIENNES CÔTE-DE-BEAUPRÉ S.E.C. *Parc éolien de la Côte-de-Beaupré – Étude d'impact sur l'environnement – Rapport principal*, par SNC-Lavalin Environnement et Activa Environnement, août 2012, 280 pages et 9 annexes;

- ÉOLIENNES CÔTE-DE-BEAUPRÉ S.E.C. *Parc éolien de la Côte-de-Beaupré – Étude d'impact sur l'environnement – Rapport complémentaire 1*, par SNC-Lavalin Environnement et Activa Environnement, mars 2013, 94 pages et 3 annexes;
- ÉOLIENNES CÔTE-DE-BEAUPRÉ S.E.C. *Parc éolien de la Côte-de-Beaupré – Étude d'impact sur l'environnement – Rapport complémentaire 2*, par SNC-Lavalin Environnement et Activa Environnement, juillet 2013, 19 pages.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant le document complémentaire, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 29 juillet 2011. De plus, l'initiateur a transmis le résumé de l'étude d'impact au MDDEFP.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



Louis Messely, géogr., M. Env., M. ATDR

Chargé de projet

Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres